

M. Nesbitt: C'est vous qui le dites.

M. Gray: La Chambre des communes, le gouvernement et l'opposition existent pour que nous puissions exposer nos différents points de vue. Le député a parlé de renvoi à un comité. Je suis flatté qu'il pense que le ministre m'écoute volontiers. Je demanderai au ministre de considérer soigneusement les propositions du député d'Oxford. Je m'en remets au ministre du soin d'exprimer à ce sujet une opinion officielle.

A cette étape, tenant compte du débat sur l'amendement à une motion de subsides présentée par un des partis de l'opposition l'an dernier, des chances de discussions qui nous sont offertes ici même à la Chambre, et du fait que les entreprises et leurs associations professionnelles ont eu et auront l'occasion de présenter leurs instances et d'en discuter avec le ministre, avec ses collègues et des députés de tous les partis, j'estime qu'on a eu suffisamment l'occasion de débattre cette question et l'étude que mentionnait le député ne requiert pas, à mon avis, la priorité qu'il aurait voulu lui attribuer.

M. Nesbitt: Les arguments avancés par le député sont-ils valables pour tous les comités? Dans ce cas à quoi bon organiser encore des réunions de comité?

M. Gray: Je n'accepte pas cette déclaration. Nous nous occupons ici d'un cas particulier et j'estime qu'en l'occurrence nous avons adopté la ligne de conduite appropriée. Il se peut qu'après un certain temps nous désirerons examiner les progrès réalisés en vertu de ce traité. A ce moment, nous pourrions, grâce à la nouvelle structure interne du comité rechercher l'occasion de réexaminer la question, mais à l'heure actuelle, je trouve que nous avons eu suffisamment l'occasion de la débattre. J'estime que l'industrie—entreprises privées ou associations professionnelles—a eu toutes les chances voulues d'entrer en contact avec le ministre et les députés pour leur faire connaître ses points de vue. Sauf erreur, c'est ce qu'ils continueront à faire et, comme député, je suis tout disposé à les aider à cet égard.

[Français]

M. Maurice Allard (Sherbrooke): Monsieur l'Orateur, depuis quelques minutes, j'ai écouté les questions et les réponses qui ont fusé de chaque côté de la Chambre et qui tentaient plus particulièrement de juger l'administration du gouvernement actuel et également celle du gouvernement antérieur à 1963.

Je crois qu'on ne devrait pas s'attarder à faire le procès des administrations à l'occasion de l'étude d'un accord nouveau, d'un

événement aussi important. D'ailleurs, si le gouvernement antérieur à 1963 a mis l'accent sur les exportations et que le gouvernement actuel se targue de mettre l'accent sur l'emploi, dans l'un et l'autre cas, je crois qu'on est mal venu, en toute objectivité, de se montrer les champions définitifs de telle orientation, puisque dans le secteur économique, qu'il s'agisse des exportations ou de l'emploi, cela ne relève pas uniquement du ressort gouvernemental canadien, mais des facteurs étrangers et provinciaux qui entrent dans le mouvement économique.

La Chambre est saisie d'un projet de résolution présenté par l'honorable ministre de l'Industrie et de la Production de défense (M. Drury), qui se lit comme il suit:

Qu'il est opportun que les deux Chambres du Parlement ratifient l'Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie automobile, signé le 16 janvier 1965, et que cette Chambre ratifie ledit Accord.

Dans le texte de l'accord qui nous a été remis par le ministère de l'Industrie, nous lisons que cet accord s'intitule: «Accord entre le gouvernement canadien et le gouvernement des États-Unis d'Amérique concernant les produits de l'industrie de l'automobile».

Eh bien, monsieur l'Orateur, cet accord est un événement très important. Je félicite le gouvernement ainsi que les fonctionnaires attachés aux différents ministères qui ont participé à l'élaboration et à la réalisation d'un tel accord.

Cet événement est important puisqu'il se rattache aux relations de notre pays avec les États-Unis et à nos échanges commerciaux avec l'étranger. Avec les États-Unis, nous sommes rendus à un point de prise de conscience. Le Canada, avec son petit marché de 20 millions d'habitants, voisin de ce géant qui en compte 200 millions, avec des conditions géographiques économiques parfois différentes, en est rendu à établir des relations plus étroites et avantageuses. Nous avons amélioré nos problèmes économiques, nos relations commerciales avec ce pays et les domaines de la production et de l'emploi au Canada.

Par conséquent, cet accord est un geste loyal et j'espère qu'il sera un précédent et qu'il sera une porte ouverte à d'autres accords dans ce sens.

Nous avons entendu, depuis hier, de nombreuses critiques, c'est le rôle des députés et j'en apporte moi-même fréquemment et j'en ferai quelques-unes ce matin. Nous sommes au stade d'expérience dans le cas de cet accord. Il faudra y voir d'ici six mois, un an. D'ailleurs, l'accord lui-même, à l'article 4, paragraphe 3, je crois, prévoit qu'il y aura des consultations fréquentes entre les deux gouvernements.